

RAPPORT N°3

.....

**VERSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES**

Vu la délibération n°7 du conseil communautaire en date du 11 avril 2019, approuvant le budget principal 2019 ;

Vu la délibération n°8 du conseil communautaire en date du 11 avril 2019, approuvant les budgets annexes 2019 ;

Attendu la nécessaire participation du budget principal à certains budgets annexes ou autonomes ;

M. le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

Budgets annexes	Compte d'imputation	Montant 2019
BA Gites d'Entreprise	6521	25 000 €
BA SPANC	6521	45 684 €
BA Activités Commerciales	657364	185 000 €
BA CIAS Ambert	657362	25 000 €

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver les montants des subventions d'équilibre, proposés ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à procéder à leurs versements.